



NON À LA MOBILITÉ ET À LA RÉMU AU MÉRITE



Il existe tellement de raisons de se battre aujourd'hui dans la Fonction Publique et notamment à la DGFIP :

Les fusions, les suppressions d'emplois, les restructurations, le management, les conditions de travail, la rémunération...

L'absence de réponse et le mépris affiché par le pouvoir politique face à nos revendications ne peuvent qu'engendrer colère, sentiment d'injustice et souffrance au travail pour chaque agent.

Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Pour faire vivre toutes les réformes et les politiques contraires à l'intérêt général et à celui des fonctionnaires qui vont être contraints de quitter leurs postes, l'administration a besoin d'un outil sans lequel elle ne pourrait pas aller au bout de sa volonté.

Cet outil indispensable porte le nom de mobilité.

En parallèle aux suppressions de postes annoncées dans tous les secteurs de la Fonction Publique (dont 7.000 emplois à la DGFIP dans les trois ans à venir), la mobilité prévoit encore plus de flexibilité. Ainsi, sans la moindre entrave, les directeurs des administrations pourront affecter, ou plutôt réaffecter, les agents dans un autre département, dans une autre administration.

Outre le recours à des embauches sous contrat de droit privé et à l'intérim, le projet prévoit aussi le licenciement, baptisé « mise à disposition » en cas de trois refus du fonctionnaire sans réaffectation dans la Fonction Publique d'accepter des offres d'emplois dans le privé.

Santini a déclaré : « le fonctionnaire n'est pas propriétaire de son emploi ».

Le pouvoir politique a déjà tenté le coup l'an passé. Mais face à la mobilisation de grande ampleur, surtout à la DGFIP, il a reculé. Aujourd'hui il revient à la charge.

En effet, dans un article de la Tribune daté du mois d'avril, Santini a déclaré : « la loi sur la mobilité dans la Fonction Publique sera adoptée avant l'été. »

Au passage, il fait part de ses espoirs de voir 50% des fonctionnaires bénéficier d'une rémunération au mérite dès 2010, 80% d'ici 2012. La prime versée, ou pas, en lieu et place d'une partie du traitement, représenterait jusqu'à 20% du traitement.

La mobilité dans la Fonction Publique tue la Fonction Publique, instaure la flexibilité, la précarité et sert de plan social pour les fonctionnaires.

Alors, agissons avant qu'ils agissent, agissons maintenant, il est temps. Ensemble nous pouvons les contraindre à refermer définitivement cette page noire de la Fonction Publique.

Cassons le bras armé des réformes !

GRÈVE LE 26 MAI